



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 novembre 2016, le Conseil a adopté **le règlement** suivant :

Règlement numéro 102-2016-1, modifiant le règlement de Zonage numéro 102;

2. Le règlement modifiant le règlement de Zonage, contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire dont la majorité des dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire et que ce règlement contient uniquement les dispositions qui ont été réputées avoir été approuvées par les personnes habiles à voter;
3. Le règlement a été approuvé par la MRC d'Argenteuil le 23 novembre 2016;
4. Le règlement peut être consulté au Bureau municipal, situé au 114, chemin Louisa, entre 9h et 16h30, du lundi au vendredi ou sur notre site web au www.wentworth.ca .
5. Conformément à la loi, voici le résumé des modifications contenues au règlement modifiant le règlement de Zonage :
 - Modification de certaines définitions
 - Diverses normes d'aménagement comme le séjour pour le camping
 - L'implantation et construction dans la bande riveraine pour certains bâtiments accessoires

Donné à Wentworth, le 16 janvier 2017.

(signé)

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire trésorière